



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 2 mars 2020 à 20h02, au Centre communautaire, sis au 930 rue du Centre à Saint-Jude et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yves de Bellefeuille,

Mesdames les conseillères :

Messieurs les conseillers:

Francis Grégoire, Anolise Brault, Marco Beaudry et Annick Corbeil, tous membres du Conseil et formant quorum.

Sont absents MM les conseillers Sylvain Lafrenaye et Maxim Bousquet.

Est aussi présente, madame Nancy Carvalho, directrice générale

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Monsieur Yves de Bellefeuille, vérifie le quorum et ouvre la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 février 2020

4. Adoption des comptes à payer

5. Période de questions

6. Correspondance

7. Administration

7.1 Dossier – Personnes endettées envers la municipalité pour non paiement de taxes municipales

7.2 Nomination d'un représentant de la municipalité lors de la vente aux enchères des immeubles pour non paiement de taxes municipales

7.3 Dépôt de la liste des contrats totalisant plus de 25 000\$

7.4 Assurances automobiles et autres protections – Propositions

8. Sécurité publique

8.1 Caserne - Vérification du réseau d'alarme incendie - Mandat

8.2 Service incendie – Inspection des véhicules d'urgence et équipement incendie – Mandat

8.3 Colloque Provincial pour le Sauvetage – Inscription

8.4 Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) - Inscription de Francis Grégoire au congrès 2020

9. Transport

9.1 Garage – Achat d'une scie circulaire pour le métal

9.2 Travaux de rapiéçage d'asphalte – Entente intermunicipale – Révision du document d'appel d'offres public - Mandat

9.3 Entretien des luminaires de rues – Renouvellement du mandat

10. Hygiène du milieu

10.1 Règlement d'application de la Loi sur l'encadrement des chiens – Signature d'une entente avec la S.P.A.D.

10.2 Programme d'aide financière pour l'achat couches réutilisables et de produits d'hygiène durables - Adoption

10.3 Avis de motion - Règlement numéro 526-2020 relatif aux animaux



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

11. Aménagement et urbanisme

11.1 Lot numéro 2 709 215 – Demande de lotissement – Compensation pour fonds de parcs et terrain de jeux

12. Loisirs, culture, famille et aînés

12.1 Loisirs – Achat de bancs de soccer

12.2 Comité de la Saint-Jean-Baptiste – Demande d'aide financière pour la tenue des feux d'artifices lors de la Fête nationale 2020

13. Autres sujets

13.1 Afeas – Demande d'appui – Journée du travail invisible

13.2 Fonds de développement rural – Demande d'appui de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud – Piste de BMX

13.3 Ventes de garage - 2 et 3 mai 2020

13.4 Campagne de vaccination antigrippale en milieu rural – Demande de service auprès du Centre Intégré de Santé et de Services Sociaux

13.5 Société canadienne du cancer – Mois de la jonquille – Déclaration

13.6 Journée mondiale de la sensibilisation à l'autisme – Proclamation

14. Rapport des élus - Information

15. Période de questions

16. Clôture de la séance

2020-03-055

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2020-03-056

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 3 FÉVRIER 2020

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020 communiqué aux membres du conseil conformément à la loi ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le procès-verbal tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-03-057

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 FÉVRIER 2020

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 février 2020 communiqué aux membres du conseil conformément à la loi ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le procès-verbal tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-03-058

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois avec les faits saillants suivants:

SOMMAIRE FÉVRIER	
salaires nets	21 103.60 \$
comptes du mois déjà payés	44 795.88 \$
comptes du mois à payer	69 003.37 \$
<i>SOUS-TOTAL</i>	<i>134 902.85 \$</i>

Appels des pompiers:

06-02-2020 368, rang St-Amable Feu de poulailler Saint-Barnabé

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU:

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;

D'ADOPTER et D'AUTORISER le paiement des comptes tel que soumis;

Je, soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

Nancy Carvalho

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

6. CORRESPONDANCE

10 février 2020: RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS - Procès-verbal du conseil d'administration du 29 janvier 2020.

12 février 2020: MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET HABITATION DU QUÉBEC - Lettre de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique -



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Terrains écoles

- 13 février 2020: MRC DES MASKOUTAINS – La MRC des Maskoutains lance la 7^e édition des Prix Distinction-Famille qui saluent l'engagement de citoyens, citoyennes et organisations du territoire envers les familles.
- 25 février 2020: RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE - Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2020.
- 25 février 2020: RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE - Rapport financier terminé le 31 décembre 2019.

Ces documents seront déposés aux archives de la municipalité et sont disponibles pour consultation.

7. ADMINISTRATION

2020-03-059

7.1 DOSSIER – PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ POUR NON PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES

Conformément à l'article 1022 du Code municipal, la directrice générale produit la liste des personnes endettées envers la municipalité pour le non paiement des taxes municipales. Après étude,

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER le rapport des arrérages tel que présenté;

D'AUTORISER la directrice générale à entreprendre les procédures nécessaires auprès de la MRC des Maskoutains afin de faire vendre les immeubles apparaissant à la liste déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-03-060

7.2 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ LORS DE LA VENTE AUX ENCHÈRES DES IMMEUBLES POUR NON PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU

DE NOMMER monsieur le maire Yves de Bellefeuille ou, en son absence, madame la conseillère Annick Corbeil pour représenter la municipalité lors de la vente des immeubles pour non paiement de taxes qui se tiendra le 18 juin 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.3 DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS TOTALISANT PLUS DE 25 000\$

Tel que stipulé à l'article 961.4 (2o) du Code municipal, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ et totalisant 25 000\$ et plus pour un même



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

fournisseur est déposée au Conseil. Elle présente tous les fournisseurs avec lesquels la Municipalité a conclu un contrat du 1er janvier au 31 décembre 2019. Cette liste est publiée sur le site Internet de la Municipalité.

2020-03-061

7.4 ASSURANCES AUTOMOBILES ET AUTRES PROTECTIONS – PROPOSITIONS

CONSIDÉRANT les propositions faites par Mme Line Bissonnette, courtier en assurances de dommages, à l'effet de :

- Augmenter la valeur du contenu d'un montant de 265 904\$, pour une couverture totale en contenu de 922 775\$ (surprime de 435\$);
- Augmenter la limite d'assurance responsabilité complémentaire à 3 000 000\$ (surprime de 586\$) ou à 4 000 000\$ (surprime de 1 172\$);

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,

IL EST RÉSOLU:

DE NE PAS adhérer à ces protections supplémentaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2020-03-062

8.1 CASERNE - VÉRIFICATION DU RÉSEAU D'ALARME INCENDIE - MANDAT

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de sa visite du 6 septembre 2011, la Mutuelle des Municipalités du Québec avait procédé à la vérification des pratiques de gestion de risques et en avait produit un rapport;

CONSIDÉRANT QUE dans ce rapport, il était recommandé de procéder à la vérification annuelle du réseau d'alarme incendie de la caserne;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit prendre des actions pour en assurer un suivi;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU:

DE MANDATER DM Alarme pour procéder à la vérification du système d'alarme de la caserne incendie au taux de 85\$ / heure pour l'année 2020, soit un total de 127.50\$ taxes en sus pour une inspection d'une durée de 1.5 heure.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 22000 522 «entretien caserne».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-03-063

8.2 SERVICE DES INCENDIES – INSPECTION DES VÉHICULES D'URGENCE – MANDAT

CONSIDÉRANT QUE, en vertu du schéma de risque incendie, la municipalité s'est



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

engagée à faire des essais sur ses équipements et ce, d'une façon régulière prescrite par les codes en vigueur;

CONSIDÉRANT les offres de service reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

D'ATTRIBUER le contrat des essais de route sur les camions incendie et d'inspection du camion autopompe ainsi que des deux pompes portatives à *l'Arsenal* pour un montant total de 780.00\$ taxes et frais de déplacement en sus. Un taux horaire et le coût du matériel seront applicables en cas de réparation.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 22000 649 «incendies – équipement».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-03-064

8.3 COLLOQUE PROVINCIAL POUR LE SAUVETAGE – INSCRIPTION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude fait partie des Services de sécurité incendie qui dispensent des services d'urgence en milieu isolé sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude s'est engagée à établir un protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé ou à en posséder un en vigueur, le tout dans le respect du cadre de référence établi par le programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier, le tout tel qu'il appert de la résolution numéro 2017-08-190 adoptée le 7 août 2017;

CONSIDÉRANT l'invitation au Colloque provincial pour le sauvetage qui aura lieu les 26 et 27 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'inscription est de 45.00\$ par personne si l'inscription est faite avant le 31 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER l'inscription de trois pompier à ce Colloque pour un montant de 135.00\$, taxes en sus;

Les frais de déplacement, de stationnement et de repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives et selon le règlement en vigueur, le tout sous réserve d'approbation des frais d'hébergements par la directrice générale.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 22000 310 «Frais de déplacement et congrès - incendie».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-03-065

8.4 ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC (ACSIQ) –



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

INSCRIPTION DE FRANCIS GRÉGOIRE AU CONGRÈS 2020

Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER monsieur Francis Grégoire, directeur du service des incendies par intérim, à assister au congrès annuel de l'ACSIQ qui se déroulera du 16 au 19 mai 2020 à l'hôtel Sheraton de Laval, et de défrayer le coût d'inscription, les frais d'hébergement et les frais de déplacement au montant de 1 386.46\$, taxes en sus.

Le coût des activités pour sa conjointe au montant de 310\$, taxes en sus, sera payé par la municipalité mais remboursé par monsieur Grégoire.

Les frais de déplacement et de repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives et selon le règlement en vigueur.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 22000 310 «Frais de déplacement et congrès - incendie».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. TRANSPORT

2020-03-066

9.1 GARAGE – ACHAT D'UNE SCIE CIRCULAIRE POUR LE MÉTAL

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER l'achat d'une scie circulaire pour le métal au montant de 434.00\$, taxes en sus., auprès de la compagnie *Outillages Migmaro*.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 32000 643 «Voirie – Petits outils».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-03-067

9.2 TRAVAUX DE RAPIÉCAGE D'ASPHALTE – ENTENTE INTERMUNICIPALE - RÉVISION DU DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES PUBLIC - MANDAT

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rapiécage d'asphalte sont requis sur les routes des réseaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Bernard-de-Michaudville et de La Présentation souhaitent participer à nouveau à un appel d'offre groupé pour le rapiécage d'asphalte sur les routes locales;

CONSIDÉRANT QUE l'estimé du coût des quantités requises pour la saison 2020 dépasse le seuil de 101 100\$ et qu'un appel d'offre public devra être effectué;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 108 a apporté d'importantes modifications, notamment au niveau de l'Autorité des Marchés Publics ;

CONSIDÉRANT QUE le document d'appel d'offres doit être mis à jour selon ces nouvelles



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

exigences;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités participantes à l'entente ont confirmé leur accord à l'effet de procéder à un partage des honoraires professionnels requis pour la mise à jour du document d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,
IL EST RÉSOLU:

DE MANDATER le cabinet *Cain Lamarre* pour la mise à jour dudit document ;

DE PARTAGER ces frais avec les municipalités de Saint-Bernard-de-Michaudville et de La Présentation pour la gestion de l'appel d'offres groupé suivant l'application du règlement de gestion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-03-068

9.3 ENTRETIEN DES LUMINAIRES DE RUES – RENOUELEMENT DU MANDAT

CONSIDÉRANT QUE le mandat confié à la firme *Les Entreprises B.J.B. inc.* pour l'entretien des luminaires est vient à échéance le 30 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE cette dite firme se dit prête à renouveler son mandat au tarif horaire de 100.00\$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil se disent satisfaits du travail de la firme ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,
IL EST RÉSOLU:

DE MAINTENIR les services de *Les Entreprises B.J.B. inc.* concernant l'entretien des luminaires sur une base horaire de 100\$, avec facturation du matériel pour une période allant jusqu'au 30 mars 2021. L'entreprise devra posséder une nacelle isolée conforme à la norme CSA C225 et appliquer la procédure adéquate.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. HYGIÈNE DU MILIEU

2020-03-069

10.1 RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI SUR L'ENCADREMENT DES CHIENS – SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA S.P.A.D.

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur le 3 mars 2020 du *Règlement d'application de la Loi sur l'encadrement des chiens* ;

CONSIDÉRANT QUE ce Règlement s'appliquera dans toutes les municipalités Québécoise et cela, sans aucune exception ;

CONSIDÉRANT les nouvelles exigences de ce Règlement à l'effet notamment que tout propriétaire devra obligatoirement enregistrer son animal (médaille ou renouvellement de



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

permis) ;

CONSIDÉRANT QUE des normes supplémentaires seront appliquées spécifiquement aux chiens étant identifiés comme potentiellement dangereux ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de telles mesures doit être encadrée par des professionnels dans le domaine animalier;

CONSIDÉRANT la proposition d'entente présentée par la Société Préventive de la cruauté envers les Animaux du district électoral de Drummondville (la SPAD) jointe en annexe ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,
IL EST RÉSOLU:

DE NOMMER la SPAD à titre d'autorité compétente pour l'application du *Règlement d'application de la Loi sur l'encadrement des chiens* sur le territoire de la Municipalité;

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente jointe en annexe et renouvelable au 31 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-03-070

10.2 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT COUCHES RÉUTILISABLES ET DE PRODUITS D'HYGIÈNE DURABLES - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude veut encourager l'utilisation d'articles réutilisables afin de préserver l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude veut offrir un soutien financier aux familles de son territoire afin de stimuler l'utilisation de couches lavables, de produits d'hygiène féminine durables ainsi que des produits d'hygiène réutilisables ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité encourage l'achat d'articles d'occasion;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER la « Politique d'achat de couches réutilisables et de produits d'hygiène durables » jointe en annexe B.

Cette nouvelle politique remplace le «Programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.3 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 526-2020 RELATIF AUX ANIMAUX



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Mme la conseillère Annick Corbeil donne avis de motion de la présentation, lors d'une session ultérieure de ce conseil du règlement numéro 526-2020 relatif aux animaux.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement sera remise à chacun des membres du conseil lors de la séance précédant l'adoption du règlement.

Ce projet de règlement vise à établir un encadrement des animaux sur le territoire de la Municipalité afin d'y inclure notamment les nouvelles exigences stipulées au règlement provincial intitulé *Règlement d'application de la Loi sur l'encadrement des chiens*.

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2020-03-071

11.1 LOT NUMÉRO 2 709 215 – DEMANDE DE LOTISSEMENT – COMPENSATION POUR FONDS DE PARCS ET TERRAIN DE JEUX

CONSIDÉRANT la demande de lotissement sur la propriété de monsieur Paul Lafrenaye créant ainsi les lots portant les numéros 6 362 587 et 6 362 586 pour fin de construction résidentielle;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de lotissement est en conformité avec nos règlements;

CONSIDÉRANT le règlement de lotissement concernant les dispositions applicables au fonds de parcs et terrains de jeux;

CONSIDÉRANT l'engagement écrit de monsieur Paul Lafrenaye lequel est exigé en vertu de l'article 3.3.6 du règlement de lotissement;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

DE FACTURER à monsieur Paul Lafrenaye la somme de 3 349.38\$ représentant 10 % de la valeur uniformisée inscrite au rôle d'évaluation pour le nouveau lot créé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. LOISIRS, CULTURE, FAMILLE ET AÎNÉS

2020-03-072

12.1 LOISIRS – ACHAT DE BANCS DE SOCCER

CONSIDÉRANT la demande du comité des Loisirs St-Jude à l'effet d'acheter de nouveaux bancs pour le terrain de soccer ;

CONSIDÉRANT l'analyse qui a été faite afin de déterminer si la fabrication des bancs par l'inspecteur municipal se ferait à moindre que l'achat de bancs neufs;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise *Distribution Sports Loisirs* pour l'achat de 6 bancs d'aluminium de 15 pieds;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'achat de 6 bancs d'aluminium auprès de la compagnie *Distribution Sports Loisirs* pour un montant de 2 130.00\$ taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-03-073

12.2 COMITÉ DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA TENUE DES FEUX D'ARTIFICES LORS DE LA FÊTE NATIONALE 2020

CONSIDÉRANT la demande du sous-comité des Loisirs St-Jude inc. soit celui de l'organisation de la Fête nationale, en date du 24 février 2020 qui sollicite la municipalité afin qu'elle contribue financièrement à la tenue de feux d'artifices dans le cadre des activités de la Fête nationale;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,
IL EST RÉSOLU:

D'ACCORDER une somme de 3 500\$, taxes en sus, pour la présentation d'un feu d'artifice à Saint-Jude lors de la Fête nationale 2020, laquelle est accessible gratuitement à toute la population;

D'AUTORISER la directrice générale et le directeur de sécurité incendie par intérim à signer les documents relatifs au contrat de l'entreprise Royal Pyrotechnie.

Cette dépense est attribuée au poste 02 70150 970 «activités culturelles et de loisir».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. AUTRES SUJETS

2020-03-074

13.1 AFEAS – DEMANDE D'APPUI – JOURNÉE DU TRAVAIL INVISIBLE

CONSIDÉRANT QUE le travail invisible représente tout travail non rémunéré fait par amour et par devoir;

CONSIDÉRANT QUE le travail invisible est fait par des personnes qui travaillent à maintenir un environnement sain pour la famille ;

CONSIDÉRANT QUE le travail invisible, c'est le travail de ces personnes proches aidantes qui accompagnent et soignent les personnes les plus vulnérables de notre société ;

CONSIDÉRANT QUE le travail invisible représente le travail de ces milliers de personnes bénévoles qui sont partout, se rendant utiles dans tous les milieux ;

CONSIDÉRANT QUE sans ce travail invisible, non rémunéré, notre société ne pourrait pas survivre ;

CONSIDÉRANT QUE depuis maintenant vingt ans, l'Afeas souligne tout ce travail en lui consacrant la journée du premier mardi d'avril ;



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU:

DE PROCLAMER le premier mardi d'avril Journée nationale du travail invisible ;

DE DEMANDER à nos gouvernements que ce travail indispensable constitue un élément décisionnel dans toutes les responsabilités gouvernementales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-03-075

13.2 FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL – DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD – PISTE DE BMX

CONSIDÉRANT la demande de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud en date du 25 février 2020 à l'effet de solliciter l'appui de la municipalité de Saint-Jude pour le projet d'installation d'une piste de BMX ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet sera bénéfique pour l'ensemble des familles des Quatre-Vents ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

D'APPUYER la municipalité de Saint-Barnabé-Sud pour la réalisation de leur projet d'installation d'une piste de BMX.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-03-076

13.3 VENTES DE GARAGE - 2 ET 3 MAI 2020

CONSIDÉRANT que le conseil veut encourager ce type de commerce qui promeut le recyclage;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

D'OFFRIR à la population l'opportunité de tenir une vente de garage sur les terrains privés la fin de semaine du 2 et 3 mai 2020 ;

D'EXONÉRER les citoyens et citoyennes voulant organiser une vente de garage du coût du permis de 15\$ requis dans de tels cas.

La publicité sera publiée dans Le Clairon de St-Hyacinthe, sur la page Facebook, ainsi que sur le site internet de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

2020-03-077

13.4 CAMPAGNE DE VACCINATION ANTIGRIPPALE EN MILIEU RURAL – DEMANDE DE SERVICE AUPRÈS DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LA MONTÉRÉGIE-EST

CONSIDÉRANT qu'un des objectifs formulés dans l'étude Famille-Transport vise à « assurer une desserte en services sociaux et de santé équitable à l'ensemble du territoire de la MRC »;

CONSIDÉRANT que cette recommandation repose sur le constat d'une tendance vers la centralisation des services offerts en matière de soins de santé et de services sociaux, et ce, au détriment des résidents des municipalités rurales;

CONSIDÉRANT que depuis l'année 2013, la MRC organise, avec le concours des municipalités locales et le CISSS de la Montérégie Est, une campagne de vaccination qui a su rejoindre une partie de la population rurale, en particulier les clientèles plus vulnérables, notamment les enfants en bas âge, les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies chroniques;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Jude souhaite participer à la prochaine édition de la campagne de vaccination et ainsi accroître l'offre de service à sa population;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains encourage cette initiative et s'engage à transmettre la requête de la Municipalité auprès de la direction du CISSS de la Montérégie Est et à participer à l'établissement des modalités pour la mise en place du prochain projet de vaccination;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,
IL EST RÉSOLU:

DE DÉCLARER l'intérêt de la Municipalité de Saint-Jude à permettre à ses citoyens, au nombre de 1 322, de pouvoir recevoir les services de vaccination antigrippale en milieu rural offerts par le CISSS de la Montérégie Est directement dans sa municipalité, permettant un meilleur accès aux services de santé et limitant les déplacements inutiles sur le territoire maskoutain, et ce, pour l'édition 2020.

DE S'ENGAGER à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de ce service, dont la salle et l'équipement nécessaire au bon fonctionnement de la campagne de vaccination en milieu rural, en plus de soutenir, par des communications appropriées, la promotion et l'information pertinente à ses citoyens ainsi que d'offrir le soutien logistique requis pour la préparation de l'événement; et

D'AUTORISER la MRC des Maskoutains à acheminer, pour et au nom de la Municipalité, une demande au CISSS de la Montérégie Est afin d'intégrer le territoire de la Municipalité dans le processus de décentralisation des services lors des campagnes annuelles de vaccination antigrippale, et d'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant, ainsi que le greffier ou, en son absence, le directeur général, à signer tout document relatif à la présente affaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-03-078

13.5 SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER – MOIS DE LA JONQUILLE – DÉCLARATION



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

CONSIDÉRANT QU'en 2020 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie ;

CONSIDÉRANT QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,
IL EST RÉSOLU:

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille ;

D'AUTORISER la directrice générale à acheter un bouquet de jonquilles pour une valeur de 40\$;

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-03-079

13.6 JOURNÉE MONDIALE DE LA SENSIBILISATION À L'AUTISME – PROCLAMATION

CONSIDÉRANT QUE, depuis 2007, est célébrée partout dans le monde la Journée mondiale de la sensibilisation à l'autisme;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation de la prévalence de l'autisme au Québec est de 1,4 % de la population;

CONSIDÉRANT QUE la recherche sur l'autisme contribue à la circulation d'informations, à la création de réseaux et à la sensibilisation de la population;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise de l'autisme a pour mission de mobiliser tous les acteurs concernés afin de promouvoir le bien-être des personnes, sensibiliser et



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

informer la population sur le trouble du spectre de l'autisme (TSA) ainsi que sur la situation des familles, et contribuer au développement des connaissances et à leur diffusion;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,
IL EST RÉSOLU:

DE PROCLAMER la journée du 2 avril 2020, Journée mondiale de la sensibilisation à l'autisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. RAPPORT DES ÉLUS - INFORMATION

Cette période permet aux élus de partager de l'information avec les personnes présentes.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période est tenue à l'intention des personnes présentes.

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,
IL EST RÉSOLU:

QUE la séance soit levée à 20h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, Yves de Bellefeuille, maire de Saint-Jude, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yves de Bellefeuille, maire

Nancy Carvalho. directrice générale

2020-03-080